

Vers des villes apatrides ?

Alors que les débats sur le patriotisme économique continuent de faire rage, rares sont ceux qui abordent un phénomène pourtant directement lié à l'internationalisation des entreprises, à savoir la dénationalisation des villes.

La question peut sembler incongrue. Paris est évidemment une ville française, autant que Berlin est allemande ! Et pourtant, quel drapeau la ville de Paris devra-t-elle hisser lorsque les gestionnaires de l'eau, des déchets ou des transports publics seront allemands ou chinois, lorsque les murs des prisons ou des hôpitaux, ou de l'Hôtel de ville lui-même, appartiendront à des Britanniques et que des quartiers entiers d'habitation seront détenus ou gérés par des investisseurs espagnols ou indiens ?

Il ne s'agit pas là d'un scénario de fiction. Si l'on définit la ville comme étant, à la fois, un cadre bâti (définition physique) et un ensemble de missions de service public (définition institutionnelle), force est de constater qu'elle est de plus en plus le fruit d'acteurs étrangers. À Paris — mais c'est encore plus vrai à Londres — la part des investisseurs étrangers dans l'immobilier est croissante. À Dresde, l'une des plus grandes villes de l'est de l'Alle-

magne, la municipalité vient de vendre l'ensemble de son parc immobilier public (près de 50 000 logements, soit environ un tiers de la ville) à un fonds d'investissement américain. Aux États-Unis, en janvier dernier, six grands ports, dont celui de New York, ont été sur le point d'être gérés par une entreprise de l'Émirat arabe, Dubai Ports World, avant que l'opérateur portuaire dubaïote n'y renonce sous la pression des parlementaires américains. Demain, qui sait si l'aéroport de Roissy ne passera pas sous pavillon étranger ? Et si la distribution de l'eau à Lyon ne sera pas assurée par le groupe italien Enel ?

Cette dénationalisation des villes s'explique par le fait que l'internationalisation des entreprises — doublée de leur concentration — intervient alors qu'elles s'affirment comme des acteurs significatifs de la ville. Pour diverses raisons, qui tiennent autant à l'influence des institutions européennes qu'à la diminution des moyens publics, de plus en plus d'activités jusqu'à présent assumées par des acteurs publics le sont en effet désormais par des acteurs privés.

Cette tendance à l'« apatriation », qui est à l'œuvre aujourd'hui, sera inéluctable si le débat continue d'être escamoté. Or, pour penser la dénationalisation de la ville, il faut déjà être en mesure de saisir la place des acteurs privés dans cette même ville. Mais c'est là, justement, que le bât blesse. En effet, en France, la plupart des penseurs de la ville sont très critiques sur le rôle joué par les entreprises privées dans sa fabrication : en quelque sorte, la ville produite par l'entreprise ne serait pas de la ville, ou alors une ville dénaturée, dévoyée. Il faut pourtant refuser tout manichéisme et renouveler les grilles de lecture en sortant d'une

dénonciation trop systématique. La ville est en train de changer : il est temps de saisir la nature de ce changement pour pouvoir l'organiser plutôt que le subir.

Trois notions méritent en particulier d'être réexaminées.

La première est celle de l'identité. Certes, l'attachement de la ville européenne à son centre et à son patrimoine historique est très fort. Mais il faut sans doute aussi admettre que, non seulement l'identité peut être préservée autrement (et là on regardera vers le Japon), mais aussi qu'elle peut présenter des inconvénients : « plus forte est l'identité, plus elle emprisonne, plus elle résiste à l'expansion, à l'interprétation, au renouveau, à la contradiction » (et là, on se tournera vers la ville générique de Rem Koolhaas¹).

La deuxième notion à questionner est celle de la marchandisation. Au-delà de la « franchisation » des villes, on peut bien sûr déplorer que les logiques commerciales, au sens où tout donne lieu à un échange marchand, imprègnent de plus en plus notre environnement. Mais il ne faut pas oublier que la ville n'est pas gratuite et que son coût doit être réparti entre les trois payeurs potentiels que sont, schématiquement, le contribuable local, le contribuable national et l'utilisateur. Alors que la ville était traditionnellement considérée comme un bien commun mettant un ensemble de services et d'équipements à la disposition de ses habitants qui en assumaient collectivement la charge, la tendance

est de plus en plus aujourd'hui à leur facturation. Il faut certes s'interroger sur les limites d'un tel système. Une ville se définit par ses modalités de financement : à l'extrême, les contestables *gated communities* (ou villes privées) sont des villes, qui, précisément, ne sont payées que par leurs usagers. Mais *a contrario*, la tarification de la ville n'est pas simplement un moyen de financement, c'est aussi un mode de régulation et d'équité.

En un sens donc, la marchandisation de la ville n'est qu'une nouvelle répartition des contributeurs et il faut assurément se garder d'une approche trop rapide qui consisterait à condamner la marchandisation de la ville sans s'interroger sur qui la paie.

Enfin, le dernier enjeu est la mise en place d'une nouvelle gouvernance. Face à des entreprises qui sont davantage présentes et dont les logiques d'intervention évoluent, les collectivités locales doivent repenser leur rôle, à la fois pour encadrer l'action de ces entreprises et l'optimiser dans le sens des intérêts locaux. Il faut pour cela se détacher du mythologique espace-public-forcément-vertueux et admettre que la distinction public / privé est complexe : elle met en œuvre différents registres (activité / acteur / accessibilité) qui se chevauchent de plus en plus : le temps est révolu où, systématiquement, une activité d'intérêt général était à la fois maîtrisée et gérée par un acteur public et accessible à tous.

Une nouvelle ville est en train d'émerger. Le risque est qu'à l'appréhender avec des combats d'arrière-garde, on se réveille trop tard.

Isabelle Baraud-Serfaty

1. Architecte hollandais pour qui le concept de ville générique décrit une condition urbaine universelle (NDLR).